

PRE-DEMANDE A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT SUR LE SITE ANTS <https://ants.gouv.fr>

La semaine SUR RENDEZ-VOUS de 10h00 jusqu'à 11h30 et de 15h00 jusqu'à 17h30 (16h30 le vendredi), le **SAMEDI de 10h00 jusqu'à 11h30 SANS RENDEZ-VOUS** de 8h30 jusqu'à 9h30 et de 13h30 jusqu'à 14h30 -**RESPECTER IMPERATIVEMENT LES RENDEZ-VOUS**

CARTES NATIONALES D'IDENTITE **MAIRIE DE TERGNIER** Etat Civil Tél. : 03.23.57.83.92 / 03.23.57.83.93 PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Se présenter en personne majeur et mineur pour la prise d'empreintes au moment de l'établissement ainsi qu'au moment du retrait (sauf pour les moins de 12 ans)

1 **photographie d'identité de face (3,5 x 4,5 cm)** récente, identique, sur fond clair, bonne qualité, regard droit, cheveux détachés mais dégaçés du visage, rien sur la tête, expression neutre, bouche fermée et lunettes sans reflet, **pour les enfants, il est conseillé d'aller chez un photographe (pas de photo d'école)** .

1 **copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central de l'état civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger

→ **Non obligatoire pour un renouvellement de carte sécurisée, mais il faut connaître les dates et lieux de naissance de vos parents**

→ **Obligatoire si l'ancienne carte est encore en carton jaune ou si votre carte sécurisée est périmée depuis plus de 2 ans**

1 justificatif de domicile datant de moins de 1 AN (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer OPAL, CIL) Si la facture n'est pas à votre nom, il faut une attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture précisant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité

Ancienne carte si renouvellement

Si carte perdue : faire une déclaration de perte au moment du dépôt du dossier en mairie.

CARTE PERDUE RENOUVELEE PAYANTE : 25 € en timbre fiscal à prendre à la trésorerie de Chauny ou La Fère ou chez un buraliste

Si enfant mineur : le livret de famille, le parent ayant l'autorité parentale doit accompagner l'enfant, fournir la photocopie des pièces d'identité des 2 parents et l'autorisation, par écrit, de l'autre parent

Si divorce : jugement complet du divorce et autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité
Si enfant placé : jugement du tribunal
Si tutelle : décision de justice

Si le demandeur est né à l'étranger ou né en France de parents étrangers : la déclaration de nationalité française ou de manifestation de volonté ou l'ampliation du décret de naturalisation

↳ **SELON LE CAS**

Se présenter en personne majeur et mineur pour la prise d'empreintes au moment de l'établissement ainsi qu'au moment du retrait (sauf pour les moins de 12 ans)

1 **photographie d'identité de face (3,5 x 4,5 cm)** récente, identique, sur fond clair, bonne qualité, regard droit, cheveux détachés mais dégaçés du visage, rien sur la tête, expression neutre, bouche fermée et lunettes sans reflet, **pour les enfants, il est conseillé d'aller chez un photographe (pas de photo d'école)**

1 **pièce d'identité** : Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte SNCF, carte professionnelle, carte de combattant ...

1 **copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète, de moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance ou au service central de l'état civil de Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger

→ **Non obligatoire pour une demande avec carte d'identité sécurisée périmée de moins de 2 ans** mais il faut connaître les dates et lieux de naissance de vos parents

1 justificatif de domicile datant de moins de 1 AN (facture ou échéancier d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer OPAL, CIL) Si la facture n'est pas à votre nom, il faut une attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture précisant qu'elle vous héberge depuis plus de 3 mois ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité

Ancien passeport si renouvellement

1 timbre fiscal adulte 86 €, enfant de plus de 15 ans 42 €, moins de 15 ans 17 € à prendre à la trésorerie de Chauny ou La Fère, ou de façon dématérialisée chez un buraliste ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr

Si enfant mineur : le livret de famille, le parent ayant l'autorité parentale doit accompagner l'enfant, fournir la photocopie des pièces d'identité des 2 parents et l'autorisation, par écrit, de l'autre parent

Si divorce : jugement complet du divorce et autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité
Si enfant placé : jugement du tribunal
Si tutelle : décision de justice

Si le demandeur est né à l'étranger ou né en France de parents étrangers : la déclaration de nationalité française ou de manifestation de volonté ou l'ampliation du décret de naturalisation

↳ **SELON LE CAS**